



Rome, 3/06/2021

Les accidents du travail en Italie

Le ministre du Travail et des Politiques sociales présente un Plan pluriannuel pour renforcer la prévention et les contrôles dans les entreprises

*A l'occasion de l'annonce par le ministre du Travail et des Politiques sociales, le 11 mai 2021, d'un **Plan pluriannuel pour renforcer la prévention et les contrôles dans les entreprises**, nous proposons un éclairage de la situation des accidents du travail en Italie.*

*Le dernier rapport de l'Inspection Nationale du Travail¹ rapportait que près de **80% des entreprises inspectées dans le domaine de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail en 2020 étaient en état d'irrégularité**. La même année, 554 340 accidents du travail ont été recensés en Italie. Parmi eux, 1 270 personnes en sont décédées, ce qui représente **en moyenne trois accidents du travail mortels chaque jour**².*

1. En moyenne, trois personnes décèdent chaque jour d'un accident du travail en Italie

De manière générale, le ministère du Travail et des Politiques sociales italien définit un accident du travail comme « **toute blessure causée par une cause violente dans le cadre du travail**³ qui entraîne la mort d'une personne ou altère partiellement ou totalement sa capacité de travail »⁴. L'accident du travail est à distinguer de la maladie professionnelle, qui ne nécessite pas d'être caractérisée par l'existence d'une « cause violente », extérieure à la victime et soudaine.

1.1. L'Italie demeure derrière la France en nombre d'accidents du travail

En 2020, 554 340 accidents du travail ont été signalés à l'Institut National d'Assurance contre les Accidents du Travail et les maladies professionnelles (Istituto Nazionale per l'Assicurazione contro gli

¹ Le contrôle du respect des normes de santé et de sécurité au travail est assuré par l'Inspection Nationale du Travail (Ispettorato Nazionale del Lavoro, INL), instituée par le décret législatif du 14 septembre 2015 et sous l'autorité du ministère du Travail et des Politiques sociales.

² Données de l'Institut National d'Assurance contre les Accidents du Travail et les maladies professionnelles, (Istituto Nazionale per l'Assicurazione contro gli Infortuni sul Lavoro, INAIL), au 31 mars 2021

³ L'INAIL prévoit également que le travailleur soit assuré pour l'accident qui survient pendant le trajet entre son domicile et le lieu de son travail (infortunio in itinere).

⁴ Ministero del Lavoro e delle Politiche sociali, Infortunio sul lavoro, <https://www.lavoro.gov.it/temi-e-priorita/previdenza/focus-on/Assicurazione-contro-infortuni-sul-lavoro-e-malattie-professionali/Pagine/Infortunio-sul-lavoro.aspx>

Infortuni sul Lavoro, INAIL)⁵, soit 13,6% de moins qu'en 2019 (641 638 accidents)⁶. Cette baisse semble notamment s'expliquer par la pratique généralisée du télétravail et la suspension des activités non-essentielle⁷ en raison de la pandémie de Covid-19. Les accidents du travail survenus au cours du trajet entre le domicile du travailleur et son lieu de travail ont ainsi diminué de 38% en 2020, passant de 100 905 en 2019 à 62 217 l'année d'après⁸.

Alors que l'Italie a une population active un peu inférieure à celle de la France⁹, **le nombre d'accidents du travail signalés dans la Péninsule demeure bien inférieur à celui de la France**. D'après les dernières données d'Eurostat, rapportées au nombre d'actifs, on relève **1,3 accident du travail pour 100 actifs en Italie en 2018** (292 026 accidents au total), **contre le double en France** la même année avec 2,6 accidents pour 100 actifs (772 452 accidents au total)¹⁰.

Cet écart très important – du simple au double selon Eurostat – confirme avant tout la mauvaise position de la France par rapport à l'ensemble des autres pays européens.

1.2. Les accidents du travail mortels ont augmenté en 2020

Alors que les accidents du travail ont diminué en 2020, ceux entraînant la mort du travailleur ont augmenté de près de 17%, **pour atteindre 1 270 décès en 2020 contre 1 089 l'année d'avant**. **Cela représente en moyenne plus de trois accidents du travail mortels par jour**. Cette augmentation se confirme au premier semestre 2021, pendant lequel 185 accidents du travail mortels ont été recensés, soit 11% de plus qu'à la même période en 2020 (166 accidents)¹¹.

Cette hausse semble s'expliquer par le fait que l'Italie, à la différence de la France¹², a reconnu l'infection du virus SRAS-CoV-2, survenue sur le lieu de travail ou en raison de l'exécution du travail, comme un accident du travail et non comme une maladie professionnelle¹³, élargissant par conséquent le nombre d'accidents signalés comme étant de nature professionnelle. **Le virus du Covid-19 était ainsi à l'origine d'un quart du total des accidents du travail et d'un tiers des accidents du travail mortels signalés à l'INAIL en 2020¹⁴**.

⁵ L'Institut National d'Assurance contre les Accidents du Travail et les maladies professionnelles (Istituto Nazionale per l'Assicurazione contro gli Infortuni sul Lavoro, INAIL) est un organisme public à but non lucratif qui gère l'assurance obligatoire des travailleurs contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

⁶ Données de l'Istituto Nazionale per l'Assicurazione contro gli Infortuni sul Lavoro, INAIL, au 31 décembre 2020

⁷ Pour endiguer les contaminations de Covid-19, le gouvernement italien avait décidé de suspendre l'exercice des activités non essentielles à partir du 9 mars 2020 jusqu'à la mi-mai 2020.

⁸ Données de l'Istituto Nazionale per l'Assicurazione contro gli Infortuni sul Lavoro, INAIL, au 31 décembre 2020

⁹ En 2020, l'Italie comptait 23,4 millions d'actifs et la France 29,6 millions.

¹⁰ Eurostat, number of non-fatal and fatal accidents at work, 2018, [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=File:Number_of_non-fatal_and_fatal_accidents_at_work,_2018_\(persons\)_AAW2020.png](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=File:Number_of_non-fatal_and_fatal_accidents_at_work,_2018_(persons)_AAW2020.png)

¹¹ Données de l'Istituto Nazionale per l'Assicurazione contro gli Infortuni sul Lavoro, INAIL, au 31 mars 2021

¹² Ministère des Solidarités et de la Santé, Reconnaissance en maladie professionnelle des travailleurs atteints du COVID-19, 30 juin 2020, <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/reconnaissance-en-maladie-professionnelle-des-travailleurs-atteints-du-covid-19>

¹³ Décret-loi du 17 mars 2020 n°18 et Circulaire INAIL n°13 du 13 avril 2020

¹⁴ Données de l'Istituto Nazionale per l'Assicurazione contro gli Infortuni sul Lavoro, INAIL, au 31 décembre 2020

Avant le début de la pandémie, l'Italie demeurait derrière la France pour le nombre d'accidents du travail mortels signalés. D'après les dernières données d'Eurostat¹⁵, **en 2018 le taux d'incidence des accidents du travail mortels¹⁶ en Italie était inférieur à celui de la France : 2,25 pour 100 000 actifs en Italie, contre 2,74 en France** et 1,63 en moyenne dans les 27 Etats membres de l'Union européenne.

En l'absence de données disponibles pour la France pour l'année 2020, et en considérant que l'Italie, contrairement à la France, comptabilise les cas de Covid-19 comme un accident du travail, il est raisonnable de considérer comme probable que le nombre d'accidents du travail mortels en Italie demeure toujours inférieur à celui signalé en France.

2. Les accidents du travail touchent autant les hommes que les femmes et davantage le secteur de l'industrie et le nord de l'Italie

2.1. Les hommes et les femmes sont exposés de manière égale aux risques d'accidents du travail

Les accidents du travail concernent un nombre plus important d'hommes que de femmes : 320 609 hommes contre 233 731 femmes en 2020. Dans les 27 Etats membres de l'Union européenne, plus de deux accidents du travail non mortels sur trois (68,4 %) concernaient des hommes en 2018¹⁷.

Cependant, quand on rapporte le nombre d'accidents signalés à la population totale d'actifs¹⁸, pour les deux genres, on constate que les hommes et les femmes sont égaux face aux risques d'accidents du travail. Ainsi, en 2020 les accidents du travail ont représenté pour les hommes, comme pour les femmes, 2,2 accidents pour 100 actifs.

De plus, il est important de notifier qu'entre 2019 et 2020, les accidents du travail ont visiblement diminué chez les hommes (-22,1%), passant de 411 773 à 320 609, alors qu'ils ont légèrement augmenté chez les femmes (+1,7%), passant de 229 865 à 233 731.

2.2. Les travailleurs du secteur de l'industrie sont plus touchés que les autres secteurs

78,1% du total des accidents du travail signalés à l'INAIL en 2019 concernaient les travailleurs du secteur de l'industrie. Les principales causes signalées sont les chutes en hauteur et les accidents impliquant un véhicule.

En 2020, les travailleurs les plus touchés par les accidents du travail étaient ceux du secteur de la santé et de l'assistance sociale, en première ligne de la lutte contre la pandémie. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020, **les accidents du travail du personnel soignant ont augmenté de 206% par rapport à 2019**, passant de 27 500 à 84 000, dont les deux tiers ont été attribués à une contamination au Covid-19.

Sur la même période, les accidents du travail dans le secteur de l'industrie et des services, plus importants en proportion, ont diminué de 2,8%, passant de 501 496 cas en 2019 à 487 369 cas en 2020. Dans le secteur de l'agriculture, ils ont diminué de 19,6%, passant de 32 692 en 2019 à 26 287 en 2020

¹⁵ Eurostat, People killed in accidents at work, by sex,

https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/sdg_08_60/default/bar?lang=en, mis à jour le 02/03/2021
Eurostat définit un accident du travail comme « un événement discret survenu au cours du travail et entraînant une atteinte à l'intégrité physique ou mentale ».

¹⁶ Le taux d'incidence correspond au nombre d'accidents mortels survenus au cours du travail et entraînant le décès de la victime dans l'année qui suit l'accident pour 100 000 personnes actives.

¹⁷ Eurostat, Accidents at work statistics, https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Accidents_at_work_statistics#Number_of_accidents

¹⁸ Institut national de statistique (Istituto Nazionale di Statistica, Istat), Popolazione per condizione professionale

et enfin, dans la fonction publique, ils ont diminué de 62,1%, passant de 107 450 en 2019 à 40 684 en 2020¹⁹.

2.3. Le Nord industrialisé est plus touché que le reste de la Péninsule

Les accidents du travail touchent davantage le nord que le sud de l'Italie. Parmi les 645 000 accidents du travail déclarés en 2018, **6 accidents sur 10 (61,3%) se sont produits dans le Nord industrialisé du pays** (Vallée d'Aoste, Piémont, Ligurie, Lombardie, Emilie-Romagne, Vénétie et Frioul-Vénétie Julienne). Le reste des cas **(19,1%) a été signalé au centre de l'Italie** (Toscane, Ombrie, Marches, Latium et Abruzzes) et **19,6% dans le Sud** (Molise, Campanie, Pouilles, Basilicate, Calabre, Sardaigne et Sicile). **Rapporté à la population active de ces régions, le nombre d'accidents du travail touchent 3% des actifs du Nord, contre 2,3% des actifs du Centre et 1,8% des actifs du sud du pays.**

Pour rappel, le travail **clandestin étant d'une ampleur considérable (il occuperait 15% à 25% des emplois de la Péninsule)**, particulièrement enraciné en Italie méridionale, et difficilement estimable, on peut raisonnablement considérer que le nombre d'accidents du travail non déclarés auprès de l'INAIL est en réalité supérieur aux valeurs indiquées.

3. Le cadre normatif de la protection de la santé et de la sécurité au travail en Italie

La Constitution italienne, dans ses articles 2, 32 et 41, considère la protection de la personne humaine et de son intégrité physique et morale comme des principes absolus et des droits fondamentaux. Plusieurs textes juridiques sont venus étoffer le cadre normatif régissant spécifiquement la protection de la santé et de la sécurité au travail :

- **L'article 2087 du Code Civil**, relatif à la protection des conditions de travail, dispose que « l'entrepreneur est tenu d'adopter dans l'exercice de l'entreprise les mesures qui, en fonction de la particularité du travail, de l'expérience et de la technique, sont nécessaires pour protéger l'intégrité physique et morale des travailleurs » ;
- **L'article 4 du décret du Président de la république (D.P.R) n°1124 du 30 juin 1965²⁰**, prévoit une obligation d'assurance pour certaines catégories de travailleurs ;
- **Le Statut des travailleurs du 20 mai 1970** introduit l'autorisation pour les travailleurs, par l'intermédiaire de leurs représentants, de contrôler l'application des règles de prévention des accidents du travail²¹ ;
- **Le décret-loi du 9 avril 2008 n°81**, relatif à « la mise en œuvre de l'article 1 de la loi n°123 du 3 août 2007 n°123 », réorganise et rassemble dans un Texte unique²² les dispositions antérieures relatives à la protection de la santé et de la sécurité sur les lieux de travail dans les secteurs public et privé.

4. Le coût global des accidents du travail représenterait près de 4% du PIB italien

En 2020, d'après le dernier rapport de l'Inspection Nationale du Travail, près de **80% des 10 069 entreprises inspectées sur le respect des règles de santé et de sécurité des travailleurs, se sont révélées être en état d'irrégularité²³**. Au cours des inspections, un total de 12 541 infractions a été

¹⁹ Données de l'Istituto Nazionale per l'Assicurazione contro gli Infortuni sul Lavoro, INAIL, au 31 mars 2021

²⁰ Aussi appelé Texte unique sur l'assurance contre les accidents du travail.

²¹ Statut des travailleurs, Article 9 « Protection de la santé et de l'intégrité physique »

²² En droit italien, le Texte unique (Testo unico, T.U) désigne un ensemble de mesures législatives qui remplace et coordonne des dispositions antérieures relatives à une matière particulière du droit.

²³ Rapporto annuale delle attività di tutela e vigilanza in materia di lavoro e legislazione sociale, Année 2020, Ispettorato Nazionale del Lavoro, INL

constaté, dont 12 020 de nature pénale et 521 de nature administrative. En particulier, 25% des infractions pénales concernaient le non-respect des règles sanitaires, et 19% d'entre elles le non-respect des exigences en matière de formation et d'information des travailleurs sur les normes de sécurité.

D'après les estimations de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, le coût global des accidents du travail, en comprenant les mesures de prévention contre les risques d'accidents en amont, et la couverture de l'accident, en aval, s'élèverait à **67 452 millions d'euros, soit près de 4% du PIB italien en 2019**²⁴.

Alors que la Confédération Générale Italienne du Travail (Confederazione Generale Italiana del Lavoro, CGIL), le plus ancien syndicat italien, s'indigne de l'absence de mesures pour prévenir les accidents du travail dans le Plan de Relance et de Résilience italien (PNRR)²⁵, **le ministre du Travail et des Politiques sociales, Andrea Orlando, a annoncé le 11 mai 2021 un Plan de prévention impliquant les régions et les Autorités sanitaires locales**²⁶ **pour renforcer la prévention et les contrôles dans les entreprises**. A ce jour, le détail du plan n'a pas encore été communiqué mais certaines mesures ont été déjà été annoncées, dont le recrutement de 2 100 inspecteurs du travail supplémentaires et des investissements pour développer des programmes de prévention dans les entreprises. Le nouveau décret-loi « Sostegni bis », approuvé par le Conseil des ministres le 20 mai 2021, devrait également allouer près de 10 millions d'euros pour recruter un **quota permanent de médecins et de techniciens de la prévention** sur les lieux de travail²⁷.

Les accidents du travail signalés en Italie, bien inférieurs à ceux comptabilisés en France, touchent autant les hommes que les femmes et davantage le secteur de l'industrie et le nord du pays.

L'annonce d'un Plan de prévention pluriannuel par le ministre du Travail et des Politiques sociales rend compte de la centralité du sujet dans le pays.

Rédactrice : Anna Rosenstiehl

Philippe Vigouroux
Conseiller pour les affaires sociales
Ambassade de France en Italie
Rome, le 3/06/2021

Au total, l'INL a inspecté en 2020 103 857 entreprises, parmi elles, 83 421 ont été contrôlées dans le domaine de la législation sociale et des normes de santé et de sécurité au travail, principalement des entreprises de la construction.

²⁴ Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, « La valeur de la sécurité et de la santé au travail et les coûts sociétaux des lésions corporelles et maladies liées au travail », 24/08/2020

²⁵ Le Plan National de Relance et de Résilience (PNRR) italien a été approuvé par le Parlement les 26 et 27 avril 2021 pour relancer l'économie du pays suite à la crise économique qu'a provoqué la pandémie de Covid-19.

²⁶ Les Agences Sanitaires Locales (Azienda Sanitaria Locale, ASL), sont des autorités administratives chargées d'assurer les missions du Service national de santé sur une zone territoriale donnée.

²⁷ ANSA, « Sostegni bis: fonti, via libera al decreto in Cdm », 20/05/2021